



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34982

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) dans le cadre de la réforme des lycées. Les sciences économiques et sociales permettent aux lycéens de s'intéresser à tous les grands problèmes économiques, sociaux, politiques contemporains à la croisée de deux disciplines : la sociologie et l'économie. Il semblerait que les éléments de la réforme confortent la présence de l'histoire géographie et des sciences dans le tronc commun. Ces disciplines sont considérées comme « deux champs disciplinaires absolument essentiels à la formation du jugement et à la compréhension du monde ». En revanche, les sciences économiques et sociales, qui contribuent également pour une grande part à la compréhension du monde, connaîtrait un sort différent. En effet, cette matière, discipline fondamentale de la dominante « science de la société », ne se trouve plus dans le tronc commun de seconde. Or, comment des élèves pourront s'orienter dans cette dominante sans l'avoir découvert en classe seconde ? Aujourd'hui 45 % des élèves de seconde suivent cet enseignement avec 70 h de formation. Après la réforme, seuls 10 à 15 % des élèves de seconde le suivront et, qui plus est, sur un seul trimestre, soit seulement 35 h de formation. Aussi, il lui demande de réaffirmer clairement la place des sciences économiques et sociales dans sa réforme des lycées.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34982

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9683

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704